

Le 21 Septembre 2024



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Saint Bonnet de Salers

Compte rendu de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale d'automne organisée par l'Entente Anglards Salers Saint Bonnet, s'est déroulée le samedi 21 septembre 2024, à la salle polyvalente de Saint Bonnet de Salers. Cette Assemblée Générale a débuté par le mot d'accueil du Président du District qui excusait les absents et remerciait les personnalités, les clubs ainsi que les membres du Comité Directeur présents. Il remettait ensuite le fanion du District à M. le Maire de Saint Bonnet de Salers ainsi qu'au Président de l'Entente Anglards de Salers Saint Bonnet.

Il ouvrait ensuite l'Assemblée et laissait la parole à M. Claude RIBEYROTTE, Maire de Saint Bonnet de Salers qui soulignait la volonté de Sébastien BORNE à refaire vivre la commune au rythme du football, après un sommeil de 6 ans.

M. Sébastien BORNE, président de l'Entente Anglards Salers Saint Bonnet, prenait ensuite la parole et remerciait les clubs cantaliens d'animer le département et aussi le District pour la confiance accordée pour l'organisation de cette Assemblée Générale d'Automne.

Le Président du Conseil Départemental du Cantal, M. Bruno FAURE pris ensuite la parole pour évoquer le soutien du Conseil Départemental au District, mais également aux communes cantaliennes, avec les différents appels à projet qui permettent notamment la mise aux normes des éclairages des terrains de football. Il remerciait par la suite les clubs et le District d'apporter dynamisme et fierté au sein de l'ensemble des communes du département.





Allocution de M. Le Président du District

Tout d'abord avant d'ouvrir officiellement cette assemblée générale d'automne, permettez-moi de vous demander comme il est pour nous de coutume, d'avoir une pensée pour tous les serveurs du football de notre département disparus au cours de ces derniers mois. Pour cela, observons tous ensemble un moment de silence.

Du plateau des 4 routes de Salers jusqu'au Col de Néronne via l'arrête surplombant la route du Puy Mary, le territoire de la commune de Saint-Bonnet-de-Salers nous accueille avec ses magnifiques paysages entre montagnes, ruisseaux, pâturages et plaines. Approchant les 300 habitants, Saint Bonnet de Salers est reconnu pour la race bovine Salers avec son musée mais aussi avec sa coopérative laitière qui est l'activité économique principale de ce village. La commune fait aussi partie des 27 communes qui constituent la communauté de commune du Pays de Salers. Depuis de nombreuses années, afin de maintenir une activité sportive, le Football s'est regroupé avec les communes voisines de Salers et d'Anglards de Salers. Le club qui dépasse les 60 licences évolue en D4 et nourrit comme ambition bien sûr de gravir les échelons et d'obtenir de bons résultats notamment en coupe Barrès. Le but du club est aussi la joie de se retrouver entre copains autour du ballon rond où il fait bon vivre et pratiquer sa passion avec plaisir.

Merci Monsieur le Maire de nous recevoir dans cette magnifique salle, je connais l'intérêt que vous portez à votre commune mais aussi au football, pour en avoir discuté avec vous, je sais que vous êtes conscient de la vitalité que peut apporter un club de football pour votre village, vous êtes à l'écoute des besoins du club et je suis sûre qu'à l'avenir vous ne manquerez pas de concrétiser vos projets de rénovation de vos installations.

Permettez-moi également de remercier Messieurs les Maires de Salers et d'Anglards de Salers qui contribuent par leurs soutiens eux aussi à la réussite du club de football.

J'en profite également pour remercier toute l'équipe de bénévoles du club plus particulièrement son Président Sébastien BORNE, qui nous accueille aujourd'hui, eux aussi, ont mis tout en œuvre pour que cette assemblée se déroule de la meilleure des manières.

J'en profite aussi pour saluer toutes les personnalités ici présentes que ce soient nos politiques, les dirigeants du monde sportif mais aussi l'ensemble de nos partenaires qui démontrent par leur présence aujourd'hui à SAINT BONNET DE SALERS une fois de plus l'intérêt qu'il porte à notre District.

Je continuerai les remerciements en vous les adressant à vous, les présidents ou les représentants des clubs qui une fois de plus, prenaient sur votre temps, pour venir assister à notre assemblée générale d'automne. Je sais que cette assemblée financière obligatoire peut paraître contraignante mais d'un autre côté, elle permet de nous rendre aussi dans des clubs ou des lieux qui n'ont pas la possibilité d'accueillir des assemblées générales en juin du fait de l'organisation de nos finales de coupes. Par conséquent c'est aussi un moyen de les récompenser en leur rendant visite, cela permet à tous ces villages et à tous ces clubs d'être mis en lumière par notre District.

Depuis notre assemblée générale de juin à MAURIAC, beaucoup d'évènements ont agrémenté notre football.

Tout d'abord, au niveau international, nos équipes de France ont connu des fortunes diverses dans les différentes épreuves, faisant dire beaucoup de choses négatives sur le football Français. Cependant, quand on regarde de plus près ces résultats obtenus d'une manière globale on peut dire que bon nombre de fédérations nous les envient que ce soit en jeune ou en seniors, en féminines ou masculins. En ce moment, c'est notre équipe Futsal qui joue pour la première fois une coupe du Monde avec à sa tête comme sélectionneur Raphaël REYNAUD, ancien CTR de de notre ligue d'Auvergne que certains d'entre nous connaissent très bien, souhaitons-lui ainsi qu'à son équipe d'atteindre pourquoi pas ce titre mondial.

Pour revenir sur notre football Cantalien, la saison vient de démarrer avec ses difficultés pour vous les clubs mais aussi pour nous les instances. L'informatique continue à nous en faire voir de toutes les couleurs, tout d'abord, les adresses électroniques (email) des clubs mais aussi les désignations arbitres et bien d'autres sujets. Souhaitons que ces problèmes qui perturbent notre organisation en ce début de saison, rentrent dans l'ordre rapidement.

Concernant le nombre de licenciés, même s'il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions hâtives pour la saison, nous voyons en ce moment une stabilité au niveau de nos effectifs. Souhaitons là aussi que cette tendance, non seulement se poursuivre mais pourquoi pas espérer une augmentation au niveau de nos jeunes comme ce fut le cas la saison précédente.

J'en profite pour vous rappeler que tout joueur doit avoir une licence pour pratiquer le football, mais aussi les encadrants et accompagnateurs d'équipe doivent avoir une licence dirigeant, la licence joueur n'est pas suffisante. Vous avez l'obligation en tant que Président de club d'appliquer cette règle, vous pouvez être poursuivi pénalement en cas de manquement à ce devoir, c'est ni plus ni moins que ces licenciés exercent des responsabilités parfois auprès des jeunes et doivent être contrôler sur leur honorabilité.

En ce début de saison l'ensemble des clubs de D4 ont été entendu lors d'une réunion sur la continuité ou non de l'arbitrage club en D4, il a été décidé de poursuivre cette activité pour cette saison tout en aménageant à la marge, la réglementation.

Dans le même sujet, Michel PARRO, responsable du pôle « procédures et règlement » ne manquera pas tout à l'heure de vous préciser les nouveautés de notre RIC et voir même de vous rappeler certaines règles déjà en vigueur depuis plusieurs saisons.

Dans le même registre, en ouverture nous aurons une assemblée générale extraordinaire pour modifier nos statuts concernant le mode d'élection des délégués représentant les clubs de Districts aux assemblées générales de la Ligue. Par la suite lors de l'assemblée générale ordinaire, vous aurez à désigner ces représentants qui siègeront à l'assemblée générale de ligue. Puisque nous sommes dans le registre des élections, vous n'êtes pas s'en savoir que la prochaine assemblée générale de la ligue

qui aura lieu le 27 octobre à LYON sera électorale, les clubs de ligue et les délégués représentant nos Districts voteront pour le nouveau conseil de Ligue pour la mandature 2024/2028.

Puis viendra le temps de l'élection du Président de la FFF à laquelle l'ensemble des clubs du territoire Français participeront, c'est une nouveauté pour vous les clubs, vous allez voter pour cette nouvelle gouvernance de manière électronique, bien entendu, les directives pour voter vous seront transmises avant l'assemblée Générale de la FFF qui aura lieu le 14 décembre prochain.

A ce sujet, le Président Philippe DIALLO qui a repris depuis 18 mois la FFF, nous a annoncé à BEAUNE lors du Congrès annuel des Présidents de Districts son souhait d'être candidat pour être à la tête de notre fédération pour les 4 prochaines années. Certainement, d'autres candidatures verront le jour prochainement, je voudrais juste vous mettre en garde sur les candidatures qui peuvent vous inspirer au premier abord avec beaucoup de promesses mais qui sont en réalité des candidatures populistes qui n'apportent rien au football amateur.

Pour revenir sur notre assemblée du jour, comme je vous le disais tout à l'heure, elle est consacrée essentiellement sur le résultat de nos finances de l'exercice 2023/2024. Je ne dévoilerai pas le rapport financier qui vous sera présenté, je voudrais juste vous rappeler que le but recherché par le Comité Directeur est l'équilibre des comptes. A cet effet, depuis que je suis à la Présidence du District, malgré l'inflation, nous n'avons jamais augmenté les cotisations pour les clubs et nous entendons bien poursuivre dans ce sens pour le mandat en cours afin de ne pas mettre en péril nos clubs Cantaliens. Pour cela nous essayons de trouver des recettes nouvelles, nous n'hésitons pas à solliciter nos Partenaires privilégiés qui répondent le plus souvent présent comme vous avez pu le voir avec le Naming de nos compétitions départementales en ce début de saison. A ce sujet, je tiens à remercier l'ensemble de nos partenaires qui nous suivent dans cette nouveauté qui permettra sans aucun doute à leur donner plus de visibilité mais aussi plus d'intérêt à nos compétitions.

Pour revenir sur mes propos lors de la dernière assemblée générale à MAURIAC, je voudrais évoquer à nouveau notre rôle, votre rôle au niveau sociétal. Le football est le reflet de notre société, même s'il ne peut pas être responsable de tous les maux de cette société que l'on vit tous au quotidien, il doit contribuer à la faire évoluer. Nous avons tous une part de responsabilité.

La FFF s'est inscrite pour la mandature à venir dans un plan d'engagement, cet engagement sociétal doit être au cœur de nos missions, nous District, vous clubs, pourquoi tout simplement parce que 6 jeunes garçons sur 10 sont ou ont été licenciés dans un club de foot.

La Fédération s'est engagée sur 3 axes :

- La lutte contre toutes les formes de violences et de discrimination
- Le soutien à des actions concernant le développement de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'inclusion, de la mixité
- La mise en place d'actions permettant à notre football de relever les défis environnementaux auxquels il doit faire face.

La réussite de ce plan d'engagement passera par un engagement collectif des clubs et des différentes instances.

En ce qui concerne le District du Cantal de Football, il ne manquera pas de s'engager à travers ces différentes actions et comptent bien sur ses clubs pour lui emboîter le pas pour réaliser ce travail collectif. C'est bien nous la base qui devons inculquer tous ensemble ces vraies valeurs.

Pour finir mon propos, je voudrais remercier l'ensemble des salariés du District, les conseillers techniques départementaux Nicolas NEUVILLE et Coralie BELIN, notre comptable Elodie LAFARGE et notre Responsable administrative Solène ROLLAND, je voudrais saluer aussi notre nouveau communicant Maliguy SOUMAH LEDU qui succèdent à Geoffrey, les 2 futurs services civiques qui vont intégrer notre équipe très rapidement. Grâce au travail qu'il produise au sein de notre petite structure, ils contribuent tous à la réussite de notre football dans notre département du Cantal.

Dans le même registre, je voudrais saluer tous les bénévoles du District nouveaux ou anciens qui se sont engagés au sein du comité directeur, de commissions afin de construire avec vous l'avenir de notre football Cantalien, je continuerai avec vous les bénévoles des clubs que vous soyez joueurs, dirigeants, arbitres, éducateurs je souhaitais tous vous remercier car sans vous et votre engagement le football n'existerait pas.

Encore une fois merci à vous tous, et puisqu'on en est au tout début je vous souhaite une excellente saison 2024/2025 ;

Je vous remercie.

Modification des statuts du District

Le Président du District ouvrait l'assemblée Générale extraordinaire et revenait ensuite sur la modification de l'article 12.5.6 des statuts du District :

Article 12.5.6 Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue

Pour les besoins du présent article :

- les « Clubs de District » sont les clubs ne répondant pas à la définition de club de Ligue.
- les « Clubs de Ligue » sont les clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération.

~~Chaque saison, l'Assemblée Générale du District élit la délégation représentant les Clubs de District appelée à siéger à l'assemblée générale de la Ligue.~~

~~L'Assemblée Générale du District élit 3 délégués et 3 suppléants pour pallier toute absence.~~

Tous les 4 ans et sur la même durée que le mandat du Comité Directeur, l'Assemblée Générale du District élit les délégués représentant les clubs de District appelés à siéger à l'Assemblée Générale de Ligue. Leur nombre reste fixe durant toute la durée du mandat (seul le nombre de voix peut évoluer en fonction du nombre de licenciés).

L'Assemblée Générale du District élit 2 délégués et 2 suppléants pour pallier toute absence.

Inscrits: 310 voix | Présents: 275 voix

Résultats du vote:

Choix Résultat

Pour 100.00 %

Abstention

Contre 0.00 %

Par la suite, le Président ouvrait l'Assemblée Générale ordinaire et proposait l'adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale :

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 juin 2024

Inscrits: 310 voix | Présents: 275 voix

Résultats du vote:

Choix Résultat

Pour 100.00 %

Abstention

Contre 0.00 %

Présentation des comptes du District
de la saison 2023/2024 arrêtés au 30 juin 2024



Présentation par Emmanuel GAUZY et Christian BILBAUT de l'exercice
2023/2024

CHARGES = 248 997 €

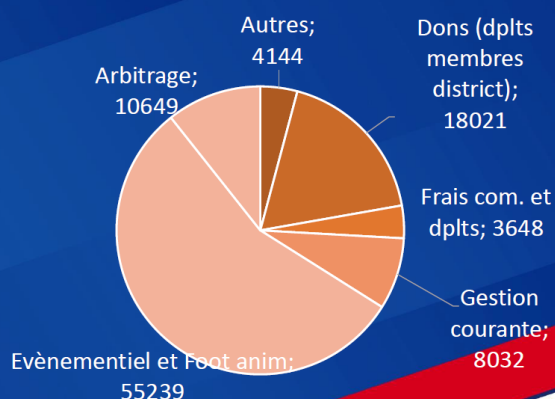
CHARGES	2023/2024	2022/2023	Ecart
60 Achats	11 942	4 108	7 834
61 Services extérieurs	23 688	22 193	1 496
62 Autres services	99 733	126 018	-26 285
63 Impôts et taxes	787	808	- 21
64 Frais de personnel	99 401	94 080	5 321
65 Autres charges	1 014	1 406	- 392
67 Charges sur saison antérieure	631		631
68 Dotation aux amortissements	11 801	1 598	10 203
TOTAUX	248 997	250 211	-1 213

- **Mini-buts : 6 314 €**
- **Tenues d'arbitres : 3 450 €**

CHARGES = 248 997 €

CHARGES	2023/2024	2022/2023	Ecart
60 Achats	11 942	4 108	7 834
61 Services extérieurs	23 688	22 193	1 496
62 Autres services	99 733	126 018	-26 285
63 Impôts et taxes	787	808	- 21
64 Frais de personnel	99 401	94 080	5 321
65 Autres charges	1 014	1 406	- 392
67 Charges sur saison antérieure	631		631
68 Dotation aux amortissements	11 801	1 598	10 203
TOTAUX	248 997	250 211	-1 213

▪ 2022/2023 - Finales Nationales : 26 900 €



CHARGES = 248 997 €

CHARGES	2023/2024	2022/2023	Ecart
60 Achats	11 942	4 108	7 834
61 Services extérieurs	23 688	22 193	1 496
62 Autres services	99 733	126 018	-26 285
63 Impôts et taxes	787	808	- 21
64 Frais de personnel	99 401	94 080	5 321
65 Autres charges	1 014	1 406	- 392
67 Charges sur saison antérieure	631		631
68 Dotation aux amortissements	11 801	1 598	10 203
TOTAUX	248 997	250 211	-1 213

▪ Augmentation du coût de l'apprenti

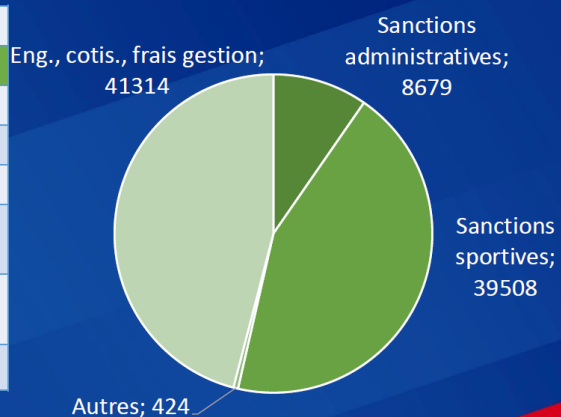
CHARGES = 248 997 €

CHARGES	2023/2024	2022/2023	Ecart
60 Achats	11 942	4 108	7 834
61 Services extérieurs	23 688	22 193	1 496
62 Autres services	99 733	126 018	-26 285
63 Impôts et taxes	787	808	- 21
64 Frais de personnel	99 401	94 080	5 321
65 Autres charges	1 014	1 406	- 392
67 Charges sur saison antérieure	631		631
68 Dotation aux amortissements	11 801	1 598	10 203
TOTAUX	248 997	250 211	-1 213

- Amortissements des 2 nouveaux véhicules

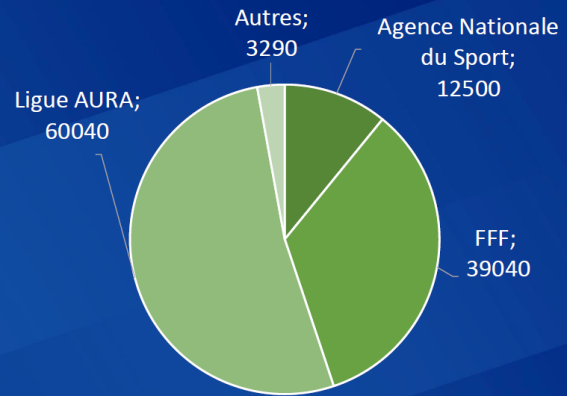
PRODUITS = 271 760 €

PRODUITS	2023/2024	2022/2023	Ecart
70 Facturation clubs	89 925	92 386	- 2 461
74 Subventions	114 870	107 911	6 959
75 Autres produits	26 645	54 249	- 27 604
76 Produits financiers	3 301	1 653	1 648
77 Produits exceptionnels	37 019	21 190	15 829
79 Transferts de charges	0	279	- 279
TOTAUX	271 760	277 668	- 5 908



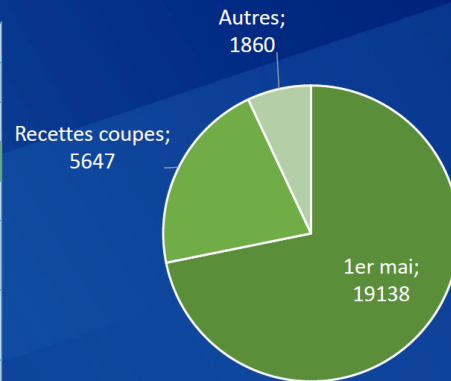
PRODUITS = 271 760 €

PRODUITS	2023/2024	2022/2023	Ecart
70 Facturation clubs	89 925	92 386	- 2 461
74 Subventions	114 870	107 911	6 959
75 Autres produits	26 645	54 249	- 27 604
76 Produits financiers	3 301	1 653	1 648
77 Produits exceptionnels	37 019	21 190	15 829
79 Transferts de charges	0	279	- 279
TOTAUX	271 760	277 668	- 5 908



PRODUITS = 271 760 €

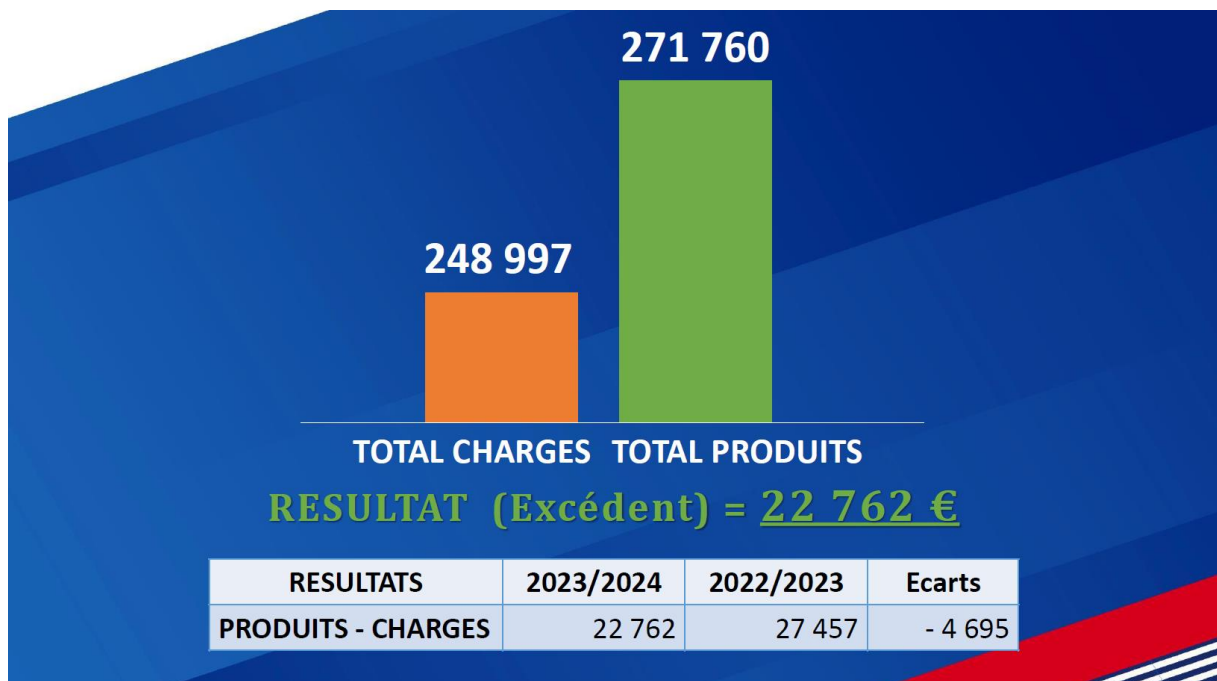
PRODUITS	2023/2024	2022/2023	Ecart
70 Facturation clubs	89 925	92 386	- 2 461
74 Subventions	114 870	107 911	6 959
75 Autres produits	26 645	54 249	- 27 604
76 Produits financiers	3 301	1 653	1 648
77 Produits exceptionnels	37 019	21 190	15 829
79 Transferts de charges	0	279	- 279
TOTAUX	271 760	277 668	- 5 908



PRODUITS = 271 760 €

PRODUITS	2023/2024	2022/2023	Ecart
70 Facturation clubs	89 925	92 386	- 2 461
74 Subventions	114 870	107 911	6 959
75 Autres produits	26 645	54 249	- 27 604
76 Produits financiers	3 301	1 653	1 648
77 Produits exceptionnels	37 019	21 190	15 829
79 Transferts de charges	0	279	- 279
TOTAUX	271 760	277 668	- 5 908

- Dons aux œuvres, changement de barème



EXERCICE 2023/2024

BILAN AU 30 JUIN 2024

ACTIF				PASSIF	
Immobilisations	Montant brut	Amortissement		Fonds propres	213 002,55 €
Mobilier et matériel de bureau	43 842,58 €	38 762,83 €	5 079,75 €	Provisions pour charges	8 500,00 €
Agencement aménagement	3 510,85 €	3 510,85 €	0,00 €	Subventions investissements	46 492,90 €
Matériel et outillage	7 989,48 €	7 989,48 €	0,00 €	Ammortissements des sub inv.	-9 298,40 €
Matériel de Transport	65 901,28 €	9 973,10 €	55 928,18 €	TOTAL	258 697,05 €
TOTAL	121 244,19 €	60 236,26 €	61 007,93 €		
BILAN – SAISON 2022/2023					
Fournitures consommables	0,00 €		0,00 €	Comptes de régularisation Passif	
Clubs du District	6 110,97 €		6 110,97 €	Fournisseurs - Factures non parvenues	10 155,27 €
Produits à recevoir	31 581,12 €		31 581,12 €	Personnel - Congés payés	2 562,00 €
Titres	0,00 €		0,00 €	Organismes sociaux - Charges à payer	6 003,71 €
DAV CREDIT AGRICOLE	71 588,51 €		71 588,51 €	Prélèvements à la source	141,92 €
Compte Livret C	49 115,91 €		49 115,91 €	TOTAL	18 862,90 €
Compte Livret A	76 368,18 €		76 368,18 €		
Caisse	4 549,57 €		4 549,57 €		
TOTAL	239 314,26 €		239 314,26 €	RESULTAT (EXCEDANT)	22 762,24 €
TOTAL DE L'ACTIF	360 558,45 €	60 236,26 €	300 322,19 €	TOTAL PASSIF	300 322,19 €

Inscrits: 310 voix | Présents: 275 voix

Résultats du vote:**Choix Résultat**

Pour 100.00 %

Abstention

Contre 0.00 %

Election des délégués représentants les clubs de District à l'Assemblée Générale de la Ligue (2 postes)

Quatre candidats se sont présentés en tant que délégués pour représenter les clubs de District à l'Assemblée Générale de la Ligue. À la suite des votes sont élus titulaires : M. Gérard CHEVALIER, M. Jacques MAZE, accompagnés par leurs suppléants : M. Yves BLANC et M. Serge POTEL.

Vote urne

Inscrits : 310 voix | Présents : 275 voix

Résultat du vote :

Choix	Voix
BLANC Yves	73
CHEVALIER Gérard	190
MAZE Jacques	162
POTEL Serge	60



Intervention du Pôle Procédures & Règlement

Michel PARRO, Responsable du Pôle Procédure & Règlement prend la parole pour annoncer aux clubs les modifications apportées au Règlement Intérieur et de Championnat pour la saison 2024/2025 :

Article 6

Les championnats se disputeront selon le règlement établi par le District. Le Comité de Direction du District sera seul compétent pour fixer le nombre de clubs ou déterminer la répartition de ceux-ci dans les différents championnats.

Les rencontres des **deux dernières journées** d'un championnat senior départemental se dérouleront **obligatoirement le même jour à la même heure pour les rencontres ayant une influence sur les classements (montées et descentes)**.

En fin de saison et dans une même poule, tous les matchs à rejouer ou remis d'un championnat doivent être joués avant la dernière journée.

Article 10

Les matchs de championnats devront commencer, **le dimanche** :

A 13H00 pour les rencontres devant se jouer en lever de rideau,

A 15H00 pour le match principal.

Dans tous les cas où une rencontre est reprogrammée à un autre horaire, il appartiendra au club recevant d'en aviser son adversaire, ainsi que les arbitres désignés, au moins deux semaines avant la rencontre, avec copie de la lettre ou du mail au District.

Les demandes et accords de clubs peuvent être réalisés via FootClubs.

Les clubs ayant plusieurs terrains devront obligatoirement renseigner au Secrétariat du District avant le début du championnat, le lieu des rencontres de chacune de leur équipe.

Une journée de championnat inscrite au calendrier général est comprise entre le vendredi soir jusqu'au dimanche après-midi.

Article 15

Pour modifier la date, l'horaire ou le lieu d'une rencontre, la demande doit être formulée par écrit au District ~~ou par e-mail~~ par FootClub au plus tard le lundi 12H00 de la semaine qui précède celle du match. **Pour le club adverse la réponse devra être donnée sous 4 jours, sans réponse de sa part, la demande sera considérée comme acceptée.**

Article 19

- 1- La participation en qualité de joueur à plus d'une rencontre officielle est interdite :
 - au cours d'une même journée **inscrite au calendrier général** ;
 - au cours de deux **jours consécutifs**.

Article 24

- 4- **Suite à la réunion du 30/08/2024, avec les équipes évoluant en D4, il a été décidé de maintenir l'arbitrage club pour la saison 2024/2025. De plus, une amende de 100€ sera infligé aux clubs désignés qui n'auront pas averti de leur absence les clubs en présence et le District, avant le vendredi midi précédent la rencontre.**

Article 27

Tout club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, le ou les arbitres, avant la date du match par mail officiel avec copie au District.

Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de huit joueurs pour commencer un match, sera considérée comme forfait sur le terrain.

Toutefois, le forfait prononcé à l'encontre d'une équipe se présentant sur le terrain avec un nombre suffisant de joueurs, mais en dehors des horaires prévus n'entrera pas dans le décompte entraînant le forfait général.

Si l'équipe en cours de partie se trouve réduite à moins de huit joueurs, ou autre cas particulier, elle sera déclarée battue par pénalité.

Si au cours d'un même week-end, une équipe senior d'un club déclare forfait, les équipes seniors inférieures de ce club seront, elles aussi, déclarées battues par forfait sauf cas particuliers (à l'appréciation des commissions).

En cas de forfait, dans les cinq dernières journées, l'amende sera doublée.

Article 28

Tout joueur suspendu 1 match (3 cartons jaunes dans les 3 mois ou 2 cartons jaunes dans le même match) pourra figurer sur une feuille de match pendant sa purge de sanction pour accomplir toutes fonctions officielles sauf joueur, à condition que le club en informe le District minimum 48h avant l'horaire de la rencontre concernée via le mail officiel du club.

Article 38

En application de l'article 30 des Règlements Généraux de la F.F.F., les clubs ont l'obligation de munir leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier ainsi que leurs dirigeants d'une licence « Dirigeant ».

Le nombre de licences « Dirigeant» dont chaque Club doit être muni, est ainsi fixé à **un Dirigeant par équipe engagée** avec un minimum de **TROIS**.

Le Dirigeant susceptible de remplir des fonctions d'arbitrage doit également être licencié.

Tout club qui ne serait pas en règle avec cette disposition au 31 décembre de la saison en cours sera sanctionné financièrement (voir tarifs). Les licences « Volontaire » peuvent contribuer à exonérer le club de l'amende prévue à concurrence de 2 licences « Volontaire » pour une licence « Dirigeant » (en dehors des trois licences obligatoires).

Article 40

- 1- Tous les matchs, même d'entraînement, sont interdits entre les clubs de la Ligue et les clubs non affiliés, ou suspendus ou n'appartenant pas à un groupement reconnu par la FFF et ce sous peine de suspension.

- 2- **Pour les tournois de jeunes ou vétérans, une autorisation devra être demandée au District et obligatoirement remplie avec l'imprimé (Annexe 7). De plus, une amende de 100€ sera infligée aux clubs qui dérogeront à la règle.**

Michel PARRO rappelle aussi que les formations « Form' Ton Club » sont importantes et permettront de répondre au mieux notamment à vos questionnements d'ordre réglementaire, le District l'espère.



Intervention du Pôle Arbitrage

Davis AUZOLLE, Responsable du Pôle Arbitrage intervient sur la Formation Initiale Arbitre et rappelle qu'une formation est programmée le 04-05 octobre & 11-12 octobre 2024 à Aurillac.

Également, il fait un point sur la situation des ambassadeurs de l'arbitrage, il n'y a plus qu'un seul contrat sur deux initialement. Les Districts ex-Auvergnats envisagent de poursuivre cette action de recrutement et de fidélisation des arbitres auprès des clubs. Toutefois, ils sont dans l'attente des futurs aides qui seront mises en place par la FFF.

Aussi, il précise que la Commission du Statut de l'Arbitrage contrôle le nombre d'arbitres par clubs et définit ainsi les clubs en infraction avec ce statut.

Il rappelle que des interventions au sein des clubs de la part du District et notamment de la CDA ou d'autres commissions sont possibles et que pour toutes questions le secrétariat du District ainsi que les commissions compétentes se tiennent à disposition des clubs.

Intervention du District

Solène ROLLAND, responsable administrative rappelle ensuite le projet « Form' Ton Club » présenté en Assemblée Générale en juin dernier et annonce les 3 dates retenues pour ces formations administratives et sportives :

- 05 octobre à MAURIAC (secteur mauriacois)
- 12 octobre à MURAT (secteur sanflorain)
- 19 octobre à YOLET (secteur aurillacois)

Le District remercie par la même occasion les 3 clubs qui nous accueillent pour ces formations, soit respectivement le FC Ally Mauriac, l'US Murat ainsi que l'AS Yolet.

Le Président du District prend ensuite la parole pour annoncer la nouveauté du naming mis en place sur nos championnats départementaux, en collaboration avec nos différents partenaires : D1 RENAULT AURILLAC, D3 LECLERC AURILLAC, D4 CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE et enfin, U18 GROUPAMA. Puis, il annonce également l'arrivée de Maliguy SOUMAH LEDU, nouvel alternant en communication au sein du District et lui demande de se présenter.

Intervention des personnalités

Les partenaires présents prennent la parole à tour de rôle :

Bruno LALLIAS, Crédit Agricole Centre France

« L'enseigne Crédit Agricole est partenaire de la Fédération Française de Football, mais aussi, à l'échelle départementale, le Crédit Agricole Centre France a choisi de soutenir le District du Cantal de Football, depuis plusieurs années. » Bruno LALLIAS précise également qu'une offre de rentrée Crédit Agricole X FFF existe pour les nouveaux licenciés, si vous avez besoin de plus de renseignements, il faudra se rapprocher des caisses locales.



Franck PORTALIER, Groupama

Franck PORTALIER remercie le District pour l'invitation à cette Assemblée Générale.

Partenaire depuis de nombreuses saisons, Groupama souhaite s'investir cette année sur le championnat départemental U18 en apportant son nom à l'épreuve : U18 GROUPAMA.

Franck PORTALIER évoque également le dispositif « Gestes qui sauvent », mis en place et financé en totalité par Groupama depuis plusieurs années (formation à destination des clubs, à partir de 12 ans avec les pompiers et/ou la protection civile. Il rappelle également que Groupama, c'est 45 caisses locales avec des élus bénévoles au sein du département du Cantal et que le Football est fortement accompagné par Groupama car la structure est très rattachée au rôle social et au territoire.



Thierry CHARBONNEL précise que le District a un projet de formation de ses arbitres aux « Gestes qui sauvent ».

Géraldine CHASSAGNE, Intersport Aurillac

Géraldine CHASSAGNE remercie le District pour l'invitation ainsi que le club de l'Entente Anglards de Salers St Bonnet pour l'accueil.

« Une rencontre avec le District est programmée dans la semaine pour pérenniser notre partenariat encré depuis de nombreuses années, une fierté pour Intersport »



Remises de médailles

- M. Michel LESCURE – DISTRICT Bronze – US CHAUSSENAC
- M. Thierry BERTHUIT – DISTRICT Argent – ENTENTE NORD LOZERE
- M. Jean François LUGOL – DISTRICT Argent – US CERE ET LANDES

Les médailles ont été remise aux représentants des clubs.

Tirage du deuxième tour de la Coupe du Cantal

Le tirage au sort du deuxième tour de la Coupe du Cantal, présenté par Roland LOUBEYRE, Vice-Président délégué du District, a été effectué devant l'ensemble des clubs, par Chantal DUCHER, adjointe au Maire de Saint Bonnet de Salers.

Le deuxième tour de cette coupe tant convoitée par les clubs aura lieu le samedi 28 et dimanche 29 septembre 2024.

Voici le tirage :

 D4 - S.C. SAIGNES	VS	D3 - A.S. NEUSSARGUES	
 D4 - F.C. ALBEPIERRE BREDONS	VS	D2 - ST GEORGES SP L	
 D4 - F.C. CEZALLIER ALAGNON	VS	D2 - F.C. MOUSSAGES	
 D4 - ENTENTE SPORTIVE DE MARGERIDE	VS	D2 - F.C. ARTENSE	
 D3 - A.S. CHAUDES AIGUES NEUEGLISE S/ TRUYERE	VS	D3 - E.S. PIERREFORT	
 D3 - A.S. VEBRET ANTIGNAC	VS	D3 - A.S. ST JUST	
 D3 - U.S. DU HAUT CELE	VS	D2 - C.S. VEZAC	
 D4 - U.S. CHAUSSENAC	VS	D3 - U.S. SIRAN	
 D4 - AYRENS SPORT	VS	D2 - ET.S. ST MAMET	
 D3 - U.S. DE LA CERE	VS	D2 - CARLADEZ GOUL SPORTIF	
 D3 - YDES SPORT F.C. OU D4 - U.S. LOUPIAC ST CHRISTOPHE	VS	D3 - U.S. BESSE	
 D3 - U.S. CERE ET LANDES	VS	D2 - A.S. YOLET	
 D3 - ASPRE F.C. FONTANGES	VS	D2 - F.C. QUATRE VALLEES	

Liste d'émargement

Nom club	Nom votant	Nb voix	Emargement
544995 ALBEPIERRE BREDONS F.C.	FOURNAL PONS Sabine	2	OK
529490 ANGLARDS DE SAINT FLOUR	/	2	/
523910 ANGLARDS SALERS ENT.	BORNE Sébastien	3	OK
508747 ARPAJONNAIS CERC.S.	ARNOUX Fannie	10	OK
549572 ARTENSE F.C.	CHARBONNEL Quentin	5	OK
580563 AURILLAC FOOTBALL CLUB	MEYNIEL Roselyne	10	OK
561033 AYRENS SPORT	DIAZ Guillaume	3	OK
531699 BELBEXOISE AM.S.	LEONARD Thierry	4	OK
525997 BESSOISE U.S.	POLONAIS Matthieu	3	OK
550848 CARLADEZ GOUL S.	DELPUECH Francis	6	OK
518520 CARLAT CROS DE RONESQUE U.S.	GASTON Pierre	3	OK
561175 UNION SPORTIVE DE LA CERE	COURBEYROTTE Patrice	6	OK
580601 CERE ET LANDES U.S.	CUEILLE Serge	7	OK
563692 CEZALLIER ALAGNON F.C.	/	2	/
520705 CEZENS A. S.	MESPOULHES André	3	OK
551385 CHATAIGNERAIE CANTAL SP.	MICELI Pierre Thierry	6	OK
521165 CHAUDES-AIGUES NEUVEGLISE SUR TRUYERE A.S.	CORNET Patrick	4	OK
520941 CHAUSSENACOISE U.S.	LESCURE Christian	2	OK
525987 CRANDELLOISE U.S.	MALLET Benoit	4	OK
533889 ESPINAT F. A.S.	BELARD Jean Pierre	8	OK
860679 FONTANGES ASPRE FOOTBALL CLUB	ROUCHY Régis	3	OK
533824 GIOU DE MAMOU U.S.	CHEVALLIER Guy	3	OK
580547 HAUT CELE U.S.	LACOSTE André	3	OK
551454 JORDANNE F.C.	LE NOAN Bertrand	8	OK

542829 JUNHAC - MONTSALVY F. C.	BARBANCE François	7	OK
524350 LABROUSSE VEZELS U.S.	SOULAQUES Alain	3	OK
525428 LA CHAPELLE/ST PONCY FC	/	3	/
529884 LOUPIAC ST CHRISTOPHE U.A.	CHEYMOL Aurélien	3	OK
550115 MARGERIDE ENT. S.	MAS Jean Paul	3	OK
546414 MASSIAC MOLOMPIZE BLESLE B -VALLEE L'ALAGNON F. C.	MARSAL Marc	6	OK
541847 MAURIAC ALLY F. C.	DELPRAT Arlette	10	OK
532453 MOUSSAGEOIS FC	LAREZE Alain	2	OK
506350 MURATAISE U. S.	COMBE Pascal	6	OK
524452 NAUCELLES A. S.	DELPUECH Maurice	2	OK
582540 NEUSSARGUAISE ALOUETTE SPORTIVE	DALLE Maxime	3	OK
520389 NORD LOZERE F. ENT.	/	10	/
581801 PAYS DE RANCE CHATAIGNERAIE FOOTBALL	TOMCZAK Mickael	6	OK
510833 PIERREFORTAISE E. S.	CORDEAU Philippe	5	OK
545000 PLANEZE F.C.	REGIMBAL Anaïs	3	OK
520940 PLEAUX RILHAC BARRIAC A. S.	MAURY Jean Claude	4	OK
582289 QUATRE VALLEES F.C.	CONSTANT Martine	5	OK
564886 REILHAC OMNISPORT	BOLJESIC Fabrice	2	OK
508748 RIOMOIS - CONDAT E N T. STADE	/	7	/
561205 SAIGNES SC	DUVAL Kévin	3	OK
508749 SANFLORAINE U.S.	MEYRIAL LAGRANGE Cyril	10	OK
523305 SANSACOISE AM.S.	BELARD Jean Pierre	6	OK
521166 SIRANAISE U.S.	VALADE Mathieu	3	OK
539756 ST GEORGES SP.L.	CORNET Patrick	5	OK
537798 ST JUST A.S.	MAS Jean Paul	3	OK
520154 ST MAMET ET.S.	BONHOURE Jean Louis	5	OK

590195 SUD CANTAL FOOT	IMBERT Patrick	6	OK
506366 TRIZACOISE A.S.	ROBERT Quentin	2	OK
551835 VALLEE DE L'AUTHRE U.S.	BEGUET Philippe	10	OK
529898 VALLEE DU SINIQ F. C	/	2	/
561034 VEBRET ANTIGNAC AS	LAURENT François	4	OK
506367 VEZACOIS CERC.S.	/	6	/
551847 YDES SPORT FOOTBALL	BARBAT Didier	3	OK
529488 YOLET AM.S.	MERLE Sébastien	3	OK
522494 ROANNES YTRAC F.	DELMAS David	4	OK

Clubs absents ou non-représentés :

- A.S. Anglards de St Flour
- C.S. Vézac
- Entente Nord Lozère
- Entente Stade Riomois
Condat
- F.C. Cézallier Alagnon
- F.C. La Chapelle / St Poncy
- F.C. Vallée du Siniq

Clubs représentés :

- A.S. Espinat
- A.S. Chaudes Aigues
Neuvéglise S/ Truyère
- A.S. Saint Just

L'Assemblée en images





AG ST BONNET DE SALERS
21 SEPTEMBRE 2024

